

## Exercice 2003 - Rapport d'activité des services délégués - Chauffage Urbain de Planoise

**M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur** : Le service public du chauffage urbain comprend la production et la fourniture de chaleur. Les procédés utilisés sont : la récupération de vapeur sur l'usine d'incinération, la cogénération gaz et la consommation de charbon et fuel lourd.

L'ensemble du quartier de Planoise est ainsi chauffé, mais également l'hôpital et la zone d'activités proche.

La Société SECIP, Société d'Exploitation de Chauffage et d'Incinération de Planoise, filiale d'ELYO (Groupe Lyonnaise des Eaux - Dumez) est titulaire du contrat de délégation de service public.

Ce contrat, signé en 1967, expirant le 31 août 2006, est une convention d'affermage par laquelle le fermier est chargé, à ses risques et périls :

- de l'exploitation du service,
- de l'entretien de l'installation mise à sa disposition par la Ville.

### A - Analyse de l'activité du service délégué :

Le contrôle d'affermage est assuré par le Cabinet BETURE qui remet chaque année un rapport technico-économique. Pour la saison 2003, on retiendra :

#### 1) Généralités :

Les travaux sur l'usine d'incinération, en cours d'achèvement, ont induit une fourniture de chaleur moindre qu'en année pleine, mais supérieure à celle de 2002 (+ 20,1 %). La durée de la saison de chauffe a été de 238 jours, en diminution de 5,6 % par rapport à 2002 (252 jours). La rigueur climatique moyenne est de 2 566 DJU, supérieure de 5,5 % à 2002.

La consommation, tant en chauffage qu'en eau chaude sanitaire, étant différente pour les logements et pour les équipements, la livraison totale d'énergie en sous-station n'a augmenté que de 2,2 %, chiffre inférieur à l'évolution climatique (hausse de 5,5 %).

#### 2) Logements :

La consommation de chauffage en 2003 s'est élevée à 67 084 MWh, en hausse de 7,6 % par rapport à 2002. Cette hausse est due principalement à une plus forte rigueur saisonnière.

La consommation d'eau chaude sanitaire s'est élevée à 252 339 m<sup>3</sup>, soit en baisse de 2,5 % par rapport à 2002.

Le coût moyen au logement ressort à 619,25 € en hausse de 2,6 % par rapport à 2002. A noter qu'en 2003, le coût moyen de l'énergie est resté stable (- 0,2 % par rapport à 2002).

#### 3) Locaux autres que logements :

La consommation (ECS + chauffage) est en baisse de 1,8 %, difficilement rapprochable de la hausse des degrés jours, puisque les comptages ECS et chauffage sont souvent confondus.

**4) Combustibles :***a. Utilisation :*

On enregistre :

- une baisse du volume de traitement des ordures ménagères : 43 971 tonnes, soit une baisse de 7,6 % par rapport à 2002 (65 000 tonnes entre 1992 et 1998)

- une augmentation du ratio de récupération thermique à 1,111 MWh par tonne incinérée supérieure à la moyenne (0,916) constatée depuis la remise en service de l'UIOM en 1973. En conséquence la récupération thermique augmente de 20,1 % par rapport à 2002 et elle permet une moindre utilisation du gaz naturel (- 70 %) et du fioul lourd (- 13 %).

La consommation du charbon, énergie la moins chère sur le site, est en hausse de 18,2 %.

Globalement, la consommation de combustibles en chaufferie en 2003 est en baisse de 3,7 % par rapport à 2002.

*b. Tarification :*

Globalement, on observe une diminution des prix des combustibles induisant une baisse du prix de l'énergie.

Cela se traduit par un coût moyen du MWh (R1 + R2) en légère diminution (- 0,2 %), la part entretien évoluant dans les mêmes proportions que l'indice des prix INSEE.

**5) Rendement :**

L'amélioration du ratio de récupération de chaleur fournie par l'UIOM se traduit par une augmentation du rendement global de la chaufferie (87,9 % contre 82,8 % en 2002).

Le rendement de la cogénération (78,8 %), en léger recul, reste supérieur au minimum contractuel de 65 %.

**B - Analyse des comptes de l'activité déléguée :****1) Comptes globaux du délégataire (y compris activité déléguée) :**

La forme du contrat, un affermage classique, fait que l'ensemble des charges relèvent du cocontractant. La Ville ne verse aucune subvention à l'exploitation.

Le compte de bilan de la société dégage un fonds de roulement de 2 778 K€ (constitué par des provisions pour risques : 2 859 K€). Il est en diminution sur 2002 (3 237 K€). La trésorerie s'élève à 2 091 K€, montant stable par rapport à 2002 (2 082 K€).

Le compte d'exploitation donne un résultat net de 38 K€ pour un résultat d'exploitation de 1 171 K€, ce dernier en augmentation de 12 % sur 2002.

On constate une augmentation du chiffre d'affaires (+ 4,4 %) et une augmentation importante des charges de fonctionnement (+ 10,4 %).

**2) Compte d'exploitation de la Chaufferie de Planoise :**

Compte tenu des éléments marquants détaillés dans le rapport d'activité ci-dessus, le compte d'exploitation du réseau de chaleur de Planoise s'établit ainsi :

**A. Charges :**

Le coût total des achats d'énergie passe de 3 353,7 K€ à 3 265,6 K€, soit une diminution de 2,6 % par rapport à 2002. Cette baisse est principalement due à l'utilisation plus importante de la vapeur UIOM.

En 2003, le poste «énergie» représente 68,6 % des charges totales.

Les charges de personnel progressent de 4,4 % et s'élèvent à 717 K€ contre 686,5 K€ en 2002.

Les autres charges (entretien, charges externes, prestations) baissent de 3,2 %, passant de 802,2 K€ à 776,7 K€.

On constate une baisse importante de la taxe professionnelle puisque celle de 2002 avait fait l'objet d'un réajustement, et une forte hausse des frais généraux.

Globalement les charges passent de 4 842,4 K€ HT en 2002 à 4 759,4 K€ HT en 2003, soit une baisse de 1,7 %.

**B. Produits :**

L'évolution du chiffre d'affaires, en fonction des évolutions de quantité et de prix se répartit comme suit :

- augmentation de 3,3 % du chiffre d'affaires chaleur, qui s'élève à 2 803,9 K€. Cette augmentation est principalement due à l'évolution du nombre de DJU (+ 5,5 %),
- diminution de 4,2 % du chiffre d'affaires eau chaude sanitaire, qui s'élève à 859,6 K€ (résultat de la baisse de la consommation).

Le chiffre d'affaires des prestations d'entretien se monte à 1 545,8 K€ en hausse de 2,9 %.

Le chiffre d'affaires global, soit 5 209,3 K€ HT, est en hausse de 1,9 % par rapport à 2002 (5 114,4 K€).

**C. Résultat d'exploitation :**

Le résultat global d'exploitation s'élève à 449,9 K€ HT et représente 8,6 % du chiffre d'affaires. En 2002, ce résultat s'élevait à 272 K€ HT (5,3 % du CA).

**D. Compte de renouvellement :**

Pour ce compte de renouvellement (dépenses de gros entretien et renouvellement), le fermier a perçu en recettes 556,2 € HT en 2003. Les dépenses réalisées et financées sur ce compte s'élèvent à 647,1 K€ HT.

Pour l'exercice 2003, le solde de ce compte est négatif et égal à - 90,9 K€ HT.

A la fin de la saison 2003, le solde global du compte de renouvellement s'élève à 2 555,8 K€ HT. Il devrait être insuffisant pour faire face aux dépenses de renouvellement prévues à l'annexe V de l'avenant n° 8 et qui devraient être engagées avant l'expiration du contrat d'affermage (31 août 2006).

**E. Redevances Ville :**

Le montant total de la redevance annuelle versée par le Fermier à la Ville, suivant les articles 44 et 45 de l'avenant n° 8, pour l'année civile 2003, s'élève à 145,2 K€ en baisse de 1,2 % par rapport à 2002.

**3) Rapports financiers avec la Ville**

Hors redevance d'occupation du domaine public, la Ville reçoit de SECIP, au titre de la cogénération, une somme qui s'est élevée à 592,9 K€ en 2003 contre 596 K€ en 2002 (baisse de 0,5 %).

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Budget, de Contrôle Financier et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce rapport d'activités.

*Récépissé préfectoral du 21 octobre 2004.*